

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-05-036

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze mai deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Patrick AIVAZIAN, Pierre PASQUIER, Henri CELLIER,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick AIVAZIAN à Eric LARDON, Pierre PASQUIER à Serge TRIOULEYRE, Henri CELLIER à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Serge TRIOULEYRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2023 : APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE, AUTORISATION DE DEPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME, AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230511-2023-05-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Il est exposé à l'Assemblée que le programme de voirie communale de l'année 2023 consiste à :

- Sécuriser la route Départementale 102 (chemin rouge) avec la création d'un cheminement piétons,
- Créer et aménager divers parkings sur le territoire. En effet, de nombreuses personnes sont amenées à stationner sur la commune lors de leur venue dans le village pour l'aventure du rail, les puces marcellinoises. Il convient donc de créer et aménager des espaces de stationnements.

Pour la réalisation de ces travaux de voirie, il y a lieu de lancer une consultation en constituant 2 lots :

1^{er} lot : Sécurisation de la RD 102 - réalisation d'un cheminement piétons « Chemin Rouge »

Cette RD102 relie le secteur « Les Plantées » à la RD 498.

Sur ce secteur sont installées des entreprises de transports (Bergeron, Deville) ; c'est pourquoi la circulation de poids lourds est importante. De plus, cette zone, fortement urbanisée sans accotements, ne présente pas les caractéristiques de sécurité pour un déplacement doux.

Dans le but de sécuriser les riverains, la commune souhaite réaliser un cheminement piéton, le long de la RD 102 depuis le Chemin des Serennes jusqu'à l'arrêt de bus.

Les travaux pour ce lot n°1 prévus consistent en la réalisation de fourniture et mise en place d'un bicouche et d'un revêtement bitumineux avec la pose de potelets en bois. Ils sont estimés à 39 040 € HT (soit 46 848 € TTC).

2^{ème} lot : Création et aménagement de parkings : parking à côté du cimetière et le parking des Plantées (Espace Charlie)

La création du parking du cimetière permettra non seulement aux familles de s'y rendre en toute tranquillité mais également aux nombreux visiteurs des Pucés Marcellinoises de stationner en toute sécurité et ainsi éviter que la route départementale 498 soit utilisée comme parking.

L'aménagement du parking des Plantées répond à une volonté de promotion touristique et commerciale de la commune mais aussi de Loire Forez Agglomération. En effet, la commune est concernée par le passage de l'itinéraire « l'Aventure du Rail », inscrit comme voie touristique d'intérêt communautaire à Loire Forez. Ces travaux permettront d'accueillir et de développer des services adaptés aux usagers avec l'installation de bornes de réparation vélo et la mise à jour des relais d'informations service.

Enfin, ce parking sera également utilisé par la clientèle du restaurant et par les usagers du parc arboré (en cours d'aménagement lui aussi), situés à proximité.

Les travaux prévus pour ce lot n°2 consistent, en plus de terrassements pour nivellement, en la fourniture et la mise en œuvre de couches de réglage en sable afin de réaliser un revêtement destiné au stationnement. Ils sont estimés à 75 251 € HT (soit 90 301,20 € TTC).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 140 000 € HT soit 168 000 € TTC (valeur mai 2023), répartie de la manière suivante :

	Lot n°1	Lot n°2	Total
Travaux	39 040 €	75 251 €	114 291 €
Divers mobiliers	11 400 €	2 000 €	8 400 €
Imprévus	4 560 €	7 749 €	12 309 €
Total HT	55 000 €	85 000 €	140 000 €
Total TTC	66 000 €	102 000 €	168 000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve le programme et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération suivante :

OPERATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux de voirie 2023	140 000 €	168 000 €

042-214202566-20230511-2023-05-036-DE Réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230511-2023-05-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

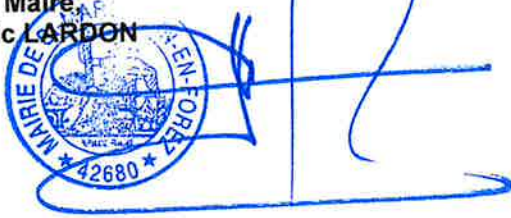
Publication : 15/05/2023

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - o Signer et déposer, au bénéfice de la commune, toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures environnementales et d'urbanisme afférents à cette opération ;
 - o Lancer la procédure de consultation des entreprises par procédure adaptée avec négociation ;
 - o Signer toutes pièces afférentes à ces marchés et leurs avenants éventuels, dans la limite l'enveloppe financière ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 MAI 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance,
Serge TRIOULEYRE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230511-2023-05-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023